

Compte rendu du conseil municipal

Du vendredi 09 Avril 2021

Le 09 Avril 2021 à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme MARTY Lætitia, Mr BIAU Jean-Luc, Mr GALY- BRUSQUET Pierre, Mr ROSELLO José, Mr MANFRIN Jean-Marc, Mr PAREDES Baptiste.

Mr BIAU Jean-Luc est désigné secrétaire de séance.

Le Maire Mr MANFRIN Jean-Marc déclare le quorum atteint et ouvre la séance à 20h.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'en raison du confinement, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos. A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Mars 2021.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Compte administratif 2020 :

Mr le Maire présente le compte administratif 2020 au Conseil :

<i>INVESTISSEMENT</i>		
<i>Dépenses</i>	<i>Prévu</i>	<i>274 212,44€</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>131 288,50€</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>0€</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévu</i>	<i>274 212,44€</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>93 147,82€</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>0€</i>

<i>FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Dépenses</i>	<i>Prévu</i>	<i>144 941,87€</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>51 833,66€</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>0€</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévu</i>	<i>144 941,87€</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>146 837,15€</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>0€</i>

<i>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</i>	
<i>Investissement</i>	<i>-38 140,58€</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>95 003,49€</i>
<i>Résultat global</i>	<i>56 862,91€</i>

Mr José ROSELLO, doyen du conseil municipal, hors de la présence de Mr le Maire, procède au vote du compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Nb de votes pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

3- Compte de gestion 2020 :

Après avoir présenté les résultats du compte de gestion tenu par le trésorier de Carbonne, et constate sa concordance avec le compte administratif, Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le compte de gestion tenu par Mme Valérie GIRAUDO Trésorière de Carbonne.

4- Affectation des résultats 2020 :

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 :

- *Considère qu'il prévoit l'équilibre budgétaire,*
- *Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,*
- *Constata que le compte administratif fait apparaître :*
 - o *Un excédent de fonctionnement de 14 442,07€*
 - o *Un excédent de fonctionnement reporté de 80 561,42€*
- *Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 95 003,49€*
 - o *Un déficit d'investissement de 38 140,58€*
 - o *Un déficit des restes à réaliser de 0€*
- *Soit un besoin de finance de 38 140,58€*

- *Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :*

<i>Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent</i>	<i>95 003,49€</i>
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068)</i>	<i>38 140,58€</i>
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	<i>56 862,91€</i>
<i>Résultat d'investissement reporté (001) : déficit</i>	<i>38 140,58€</i>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

5- Proposition du budget 2021 :

Fonctionnement :

Compte tenu de l'excédent global de 95 003,49€, l'équilibre du budget de fonctionnement permet de dégager un virement vers les dépenses d'investissement de 50 909,25€.

DEPENSES	
11 - Charges à caractère général	20 000,00€
12 - Charges de personnel	6 465,00€
014 - Atténuations de produits (FNGIR)	3 975,00€
65 - Autres charges de gestion courante	36 300,00€
66 - Charges financières	500,00€
022 - Dépenses imprévues	3 900,00€
023 - Virement à la section d'Investissement	50 909,25 €
Total des dépenses de fonctionnement	122 049,25€

Le conseil municipal a souhaité aborder plus en détail la ligne des subventions accordées aux associations. Le tableau suivant a alors été présenté Mr le Maire :

Comité des fêtes	2 600,00 €
ACCA	350,00 €
COPERATIVE SCOLAIRE LATRAPE	250,00 €
BAX DANSE	400,00 €
Ecole de Musique de Montesqieu	- €
Foyer éducatif	- €
Total des subventions	3 600,00€

RECETTES	
002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	56 862,91€
70 - Produits des services, domaine et ventes	710,00€
73 - Impôts et taxes	21 220,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	32 256,34€
75 - Autres produits de gestion courante	11 000,00€
Total des recettes de fonctionnement	122 049,25€

Investissement :

<i>DEPENSES</i>	
<i>001 - Déficit d'investissement reporté</i>	
<i>020 - Dépenses imprévue</i>	
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	
<i>23 - Immobilisations corporelles</i>	
<i>Total des dépenses d'investissement</i>	

<i>RECETTES</i>	
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>58 140,58 €</i>
<i>13 - Subventions d'investissement reçues</i>	<i>22 000,00 €</i>
<i>16 - Emprunts et dettes assimilés</i>	<i>0€</i>
<i>021- Virement à la section de fonctionnement</i>	<i>50 909,25 €</i>
<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>131 049,83€</i>

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le budget primitif de 2021 aux sommes de :

- **122 049,25€ pour le fonctionnement (dépenses et recettes)**
- **131 049,83€ pour l'investissement (dépenses et recettes)**

Aucune question diverse.

Fin de séance 22h.

Le secrétaire de séance Mr BIAU Jean-Luc

